

Plan de protection provisoire de Pro Senectute Valais-Wallis Juin 2020

Ce plan de protection vise à assurer la sécurité de tous les participants lors des activités proposées dans le cadre de Pro Senectute Valais-Wallis. Nous vous remercions de respecter nos recommandations.

Mesures de précaution :

Cela tombe sous le sens, mais bien entendu, chaque moniteur et chaque participant est libre de choisir s'il prend part ou non à l'activité, en raison des risques liés au coronavirus.

Le Conseil fédéral autorise le rassemblement des groupes jusqu'à 300 personnes dès le 6 juin. Les groupes de Pro Senectute Valais-Wallis peuvent reprendre leurs activités en respectant les mesures de protection (distance sociale, hygiène des mains, port du masque recommandé si on ne peut pas tenir ses distances). Les participants fournissent obligatoirement leur nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail au responsable de groupe. Cela permettra de retracer une chaîne de transmission, si nécessaire (à conserver pendant 14 jours).

Certains groupes sont constitués d'un grand nombre de membres. Nous leur conseillons de diviser ces groupes pour atteindre un nombre maximum de 30 participants. Cela permettra plus facilement d'appliquer les mesures recommandées par l'OFSP. La composition du groupe ne doit pas être changée d'une sortie à l'autre. Nous vous invitons à privilégier les sorties dans votre région pour diminuer le temps de trajet et réduire le risque.

Trajets aller-retour pour se rendre sur le lieu de sortie : si possible, privilégiez les moyens de transports individuels. L'utilisation des transports en commun est autorisée. Le groupe se conforme aux recommandations émises par l'entreprise de transport. Le port du masque est vivement recommandé. Si le transporteur ne fournit pas de masque, le participant doit emporter un masque avec lui.

Les participants veillent à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale (désinfecter régulièrement ses mains / rester à une distance de 2 mètres des autres participants / pas de contact physique / interdiction de se serrer la main). Ils emportent leur matériel personnel (gel hydro alcoolique et masque) avec eux.

Suite en page 2

La gestion des flux doit être planifiée par l'organisateur, lors des déplacements, visites ou activités, pour garantir les distances.

Des possibilités doivent être prévues pour se laver les mains (points d'eau et savon), à défaut, les organisateurs ou les participants doivent prévoir des sets de solution hydro-alcoolique.

Les objets / le matériel de sport souvent utilisés par plusieurs personnes doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

En cas d'urgence médicale vitale, appeler immédiatement le 144. Si des manœuvres de réanimation doivent être entreprises, mettre un masque de protection respiratoire et ne réaliser que le massage cardiaque. La ventilation ne doit pas être réalisée par des non professionnels. En cas d'urgence médicale non vitale, appeler le 0900 144 033.

Les personnes vulnérables devraient s'abstenir de participer à des activités de groupes. (Définition de l'OFSP des personnes vulnérables: les personnes qui présentent les maladies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladie cardio-vasculaire, maladies chroniques des voies respiratoires, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement, cancer et obésité importante). Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont pas autorisées à prendre part à l'activité, cela vaut pour les moniteurs et pour les participants. Ils restent à la maison et suivent les consignes édictées par l'Office fédéral de la santé publique. (Les symptômes: toux / maux de gorge / insuffisance respiratoire / fièvre ou sensation de fièvre / douleurs musculaires / rhume / symptômes gastro-intestinaux / perte soudaine de l'odorat et/ou du goût). A noter qu'une personne qui n'a plus de symptômes depuis au moins 48 heures n'est très probablement plus contagieuse, pour autant que 10 jours au moins se soient écoulés depuis les premiers symptômes.

Si les participants ne respectent pas les règles, le moniteur / responsable du groupe peut refuser sa participation.

Nous recommandons de repousser la tenue des AG à cet automne.